

De l'école à l'emploi : la longue marche de la jeunesse urbaine malienne

Delphine Boutin



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/formationemploi/4109>

DOI : 10.4000/formationemploi.4109

ISSN : 2107-0946

Éditeur

La Documentation française

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2013

Pagination : 23-43

ISSN : 0759-6340

Référence électronique

Delphine Boutin, « De l'école à l'emploi : la longue marche de la jeunesse urbaine malienne », *Formation emploi* [En ligne], 124 | Octobre-Décembre 2013, mis en ligne le 08 janvier 2015, consulté le 30 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/formationemploi/4109> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/formationemploi.4109>

De l'école à l'emploi : la longue marche de la jeunesse urbaine malienne

Delphine Boutin

Assistante d'enseignement et de recherche, EDHEC Business School.

Résumé

■ De l'école à l'emploi : la longue marche de la jeunesse urbaine malienne

Cette étude vise à analyser la durée écoulée entre la fin de scolarisation et l'accès à un premier emploi pour les jeunes maliens vivant en milieu urbain et ayant été scolarisés. Nous examinons deux modes de transition vers le marché du travail : du système scolaire vers un premier emploi puis du système scolaire vers un emploi satisfaisant. Les résultats apportent des éclairages sur les durées particulièrement longues d'accès à l'emploi. Les femmes et les plus diplômés sont particulièrement discriminés, alors que les plus riches et les migrants, grâce à l'ampleur de leurs réseaux sociaux, s'insèrent plus facilement sur le marché de l'emploi.

Mots clés : transition professionnelle, insertion professionnelle, jeune, marché du travail, Mali

Abstract

■ From school to work: the long walking of the Malian urban youth

This paper aims to analyse the process of transition from education to employment for young people in urban Mali. We present a new methodology to measure the transition length between school and a first job. Results show large differences between individuals in the two school-to-work transition processes. Female youth tend to transit to work (and to satisfactory work) more slowly than male youth. Moreover less-educated young are often less vulnerable to difficult and long transitions. Migrants and youth belonging to wealthier household, thanks to the extent of their connections, fit easily into a work environment.

Keywords: career transition, transition from school to work, young person, labour market, Mali

Journal of Economic Literature: I 29, J 21, J 24, J 64

Traduction : Auteur

En Afrique, le défi de l'emploi des jeunes est particulièrement prégnant. Principales victimes lors d'une baisse de la croissance économique, ils font face à une situation alarmante (difficulté d'accès à un premier emploi, instabilité des parcours professionnels, inactivité, chômage...) susceptible de se dégrader davantage. Le Mali est un cas particulièrement intéressant à étudier : malgré des performances macro-économiques encourageantes¹, les jeunes pâtissent de faibles résultats sur le marché du travail et sont systématiquement désavantagés par rapport à leurs homologues adultes. Le Mali, comme la plupart des pays africains, est frappé par une forte dualité urbain/rural.

Pays à forte composante agricole, au Mali le défi à relever en matière d'emploi est d'autant plus préoccupant en milieu urbain, où seuls 35 % des jeunes occupent un emploi (contre 66 % en milieu rural). Pourtant, beaucoup de jeunes maliens quittent la campagne pour la ville dans l'espoir d'y poursuivre des études et de trouver de meilleures conditions d'emploi. L'inadéquation entre l'offre de travail et les profils des jeunes rend difficile l'absorption de cette force de travail supplémentaire. De même, parce que ce pays ne s'est pas encore engagé sur la voie de l'industrialisation, les centres urbains ne sont pas en mesure de créer un important volume d'emplois. Par conséquent, les jeunes urbains connaissent des trajectoires d'insertion professionnelle plus difficiles que les jeunes ruraux.

Dans ce contexte, l'analyse de la transition entre la fin de la scolarisation et l'accès à l'emploi en milieu urbain revêt une importance particulière, puisque plusieurs années peuvent s'écouler entre les deux. Existe-t-il des catégories de jeunes pour lesquelles cette transition est plus longue que pour d'autres ? Que font les jeunes citadins maliens durant la période de transition école-emploi ? La présente étude s'inscrit dans cette perspective et vise à documenter la situation des jeunes urbains maliens sur le marché du travail, en portant une attention particulière à leur durée de transition entre l'école et l'emploi. Les analyses statistiques présentées sont basées sur *L'Enquête Permanente auprès des ménages* (EPAM), réalisée en 2007 par l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation au Mali. Cette large enquête a questionné plus de 5 000 ménages urbains et fournit de précieux renseignements sur les spécificités du marché du travail malien, permettant de dégager des indicateurs du travail décent. L'étude a cependant pâti d'un manque d'information sur l'âge de sortie d'école et l'âge d'entrée sur le marché du travail, non disponibles dans l'enquête utilisée. Pour pallier ces lacunes, nous avons développé une nouvelle méthodologie d'évaluation de la durée de transition moyenne entre l'école et le marché du travail. L'indicateur de transition ainsi créé a, par la suite, été amélioré pour prendre en compte la dimension qualitative de l'emploi : en effet, le premier emploi décroché est rarement synonyme, pour les jeunes, de stabilité, de sécurité et d'une manière générale de satisfaction. Or, la qualité des emplois des jeunes

1. En 2009 et 2010, la croissance du PIB (produit intérieur brut) réel était estimée à 4,5 %. Ces dernières années, l'incidence de la pauvreté monétaire a reculé, passant de 47,4 % de la population, en 2006, à 43,7 % en 2009 (OCDE, 2011).

constitue également un signe de leur performance dans l'emploi et influence les structures d'emploi et de rémunération sur l'ensemble de la vie d'un individu.

L'étude est structurée autour de trois parties. La première présente les caractéristiques générales d'emploi des jeunes urbains au Mali à l'aide d'indicateurs clés du marché du travail. La deuxième partie accorde une attention particulière à la méthodologie utilisée pour évaluer la durée de transition emploi-travail. Dans une troisième partie seront analysés les résultats de la durée de transition des jeunes, en fonction d'un certain nombre de caractéristiques individuelles ou relatives au ménage d'appartenance.

1 | Entre faible accès à l'éducation, emplois de moindre qualité et inactivité

Cette partie offre un aperçu descriptif des statuts d'activité des jeunes urbains au Mali et de leur situation sur le marché du travail ; il s'agit d'introduire la discussion sur la durée de transition de l'école à l'emploi qui sera abordée dans les parties suivantes.

Dans le contexte malien, la notion de « jeune » est complexe car elle implique de nombreuses caractéristiques et comportements sociaux, au-delà des limites d'un âge précis. Ainsi, une femme malienne est considérée comme adulte peu de temps après sa maturité sexuelle ou lorsqu'elle devient mère², alors qu'un homme consolide son statut d'adulte à travers des rites d'initiation, sa position « d'ainé » au sein de la famille, mais également par l'accès à des activités génératrices de revenus. La hiérarchisation selon l'âge, régulièrement utilisée dans les études empiriques, est donc un critère restrictif, qui peut paraître éloigné des réalités africaines.

Pourtant, la fixation de limites d'âge est nécessaire pour l'étude et la comparaison statistiques. La catégorisation est utile à la connaissance, si elle aide à la compréhension, et n'est pas une fin en soi. Nous nous en tiendrons donc à ce critère pour définir les jeunes. Dans un souci de cohérence avec les autorités et les institutions statistiques maliennes, nous utilisons la définition de l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation au Mali, qui définit un jeune comme toute personne ayant entre 15 et 40 ans³. Suivant cette définition, la proportion de jeunes dans les centres urbains s'élève à 40 %, soit plus de 1 260 000 personnes en valeur absolue.

2. À titre d'exemple, l'âge moyen au mariage au Mali est de 16 ans alors que l'âge médian du premier enfant est de 19 ans (www.policyproject.com).

3. Toutefois, les Nations Unies et la plupart des études empiriques sur ce segment de population réduisent la tranche d'âge à 15-24 ans. Pour faciliter les comparaisons internationales, nous ferons apparaître également la catégorie des 15-24 ans, bien que notre étude s'étende aux 15-40 ans.

Nous verrons successivement, dans cette partie, le difficile accès à l'éducation des jeunes maliens, le type d'emplois qu'ils occupent, puis nous aborderons le thème de l'inactivité et du découragement.

1.1 Un accès à l'éducation limité

Plus d'un jeune de 15 à 40 ans sur cinq (22 %) et près d'un jeune de 15 à 24 ans sur deux (42 %) suivent des études à plein temps (**Tableau 1**). Fait surprenant et spécifique au Mali, très peu de jeunes cumulent activité économique et études : les jeunes restent plus longtemps étudiants à plein temps, pour accéder au marché du travail à un âge plus avancé.

L'accès à l'enseignement, notamment supérieur, est toutefois réservé à certains segments de la population jeune : les bamakois, les non-migrants⁴, les hommes et les plus riches. La population estudiantine à Bamako est relativement plus importante que celle des autres centres urbains, en raison notamment de la forte concentration des universités et des grandes écoles dans la capitale. De plus, de nombreux jeunes maliens venant de tout le pays ont tenté leurs chances dans les grandes villes, attirés par les possibilités d'emploi et d'éducation offertes par ces centres urbains.

Pourtant, ces jeunes migrants se retrouvent désavantagés en termes de fréquentation scolaire (de près de cinq points de pourcentage par rapport aux non-migrants). Les conditions économiques de ces jeunes migrants⁵ et le système d'enseignement supérieur malien, assez élitiste, expliqueraient qu'on les retrouve moins fréquemment sur les bancs de l'école.

Poursuivre des études reste également une activité peu répandue chez les jeunes filles : seules 19 % d'entre elles étaient scolarisées au moment de l'enquête, contre 32 % des garçons. La relative sous-scolarisation des jeunes femmes reflète le poids de la tradition au Mali qui reste réticente à leur fréquentation scolaire. *A contrario*, les jeunes les plus aisés, pouvant se permettre de se passer du revenu d'un emploi et parvenir à payer les frais directs et indirects de l'éducation, sont plus susceptibles d'être scolarisés que ceux appartenant au quintile des ménages les moins riches. L'obstacle financier est en effet l'une des raisons les plus souvent évoquées (à 18 %) pour expliquer la non-scolarisation des jeunes appartenant au quintile des ménages les moins riches. Un jeune malien sur cinq arrête ses études pour travailler ou chercher du travail, faute semble-t-il de ressources économiques nécessaires pour à la fois payer sa scolarité et survivre.

4. Les non-migrants désignent les jeunes de 15 à 40 ans ayant répondu oui à la question « *Avez-vous toujours vécu dans cette localité ?* ». Ils sont 66,4 % dans ce cas.

5. Le profil des jeunes migrants révèle qu'ils sont relativement pauvres, ou ont récemment subi un choc économique ou climatique.

Tableau 1

Décomposition de la force de travail des personnes âgées de 15 à 40 ans, par catégorie d'âge, milieu de résidence, genre, statut de migration et niveau de richesse (en %)

Caté- gories	Population inactive		Population active			Participation à l'éducation (% pop.)	Participation au marché du travail (% pop.)	Ni actif ni étudiant (%)	
	Etudiants	Autres inactifs	Employée Etudiants	Non étudiant	Non employée (Chômage élargi) (c)				
Total	5-40	22,3	19,2	2,3	49,3	6,9	24,6	51,6	26,1
Caté- gories d'âge	15-19	50,6	13,8	5,6	24,4	5,6	56,2	30,0	19,5
	20-24	31,5	20,7	2,2	38,3	7,5	33,6	40,4	28,1
	25-40	3,9	21,4	0,6	66,8	7,3	4,5	67,4	28,7
	Total 15-24	42,0	16,9	4,1	30,6	6,5	46,0	34,7	23,4
Zones urbaines	Bamako	30,2	23,5	0,7	39,5	6,1	30,9	40,2	29,6
	Autres centres urbains	16,0	15,8	3,6	57,2	7,5	19,5	60,8	23,3
Sexe	Homme	28,3	8,0	3,3	52,1	8,2	31,7	55,5	16,2
	Femme	17,5	28,2	1,5	47,0	5,8	19,0	48,5	34,0
Statut de migra- tion(a)	Migrant	23,7	18,2	2,5	47,3	8,3	26,1	49,8	26,5
	Non migrant	19,3	21,5	1,9	53,6	3,7	21,2	55,5	25,2
Quintile de richesse du ménage (b)	Les plus pauvres	24,5	28,3	1,0	29,6	16,6	25,5	30,6	44,9
	Les plus riches	31,9	11,5	2,5	49,7	4,4	34,4	52,2	15,9

(a) Un jeune est considéré comme migrant s'il habitait dans une autre commune que sa commune de résidence au moment de l'enquête.

(b) Le niveau de vie est calculé à partir des dépenses de consommation par ménage. Les ménages les plus pauvres représentent le quintile de revenu le plus faible, alors que les ménages les plus riches illustrent le quintile de revenu le plus élevé.

(c) Le taux de chômage élargi est la somme des travailleurs sans emploi et des chômeurs découragés disponibles pour travailler, exprimé en pourcentage de la population active étendue.

Lecture : Ce tableau croisé décompose les différentes activités des jeunes maliens, en fonction de leurs caractéristiques (âge, milieu de résidence, genre, statut de migration et niveau de richesse). Par exemple, sur 100 jeunes de 15 à 40 ans, 22,3 sont étudiants exclusivement (ne participent pas au marché du travail), 19,2 ne sont ni scolarisés, ni en emploi, ni à la recherche d'un emploi, 2,3 cumulent les activités économiques et les études, 49,3 participent au marché du travail sans être scolarisés, et le reste (6,9) sont chômeurs au sens élargi.

Source : Enquête permanente emploi auprès des ménages (EPAM Mali, 2007).

1.2 Des emplois rares et de moindre qualité

D'une manière générale, les jeunes maliens éprouvent des difficultés à accéder au marché du travail. Seul un jeune de 15 à 40 ans sur deux (52 %) est économiquement actif.

La comparaison entre les jeunes en fin d'adolescence (15-19 ans), les jeunes adultes (20-24 ans) et les plus âgés (25-40 ans) révèle cependant de grandes disparités en termes de participation au marché du travail : l'accès à l'emploi s'accroît notablement avec l'âge de l'individu, ce qui est prévisible puisque les tranches d'âges considérées correspondent à une période de transition de l'école vers le marché du travail. Les spécificités hommes-femmes influencent grandement la détermination des statuts d'activités des jeunes : les jeunes femmes sont moins susceptibles d'être économiquement actives. En revanche, les résultats ne mettent pas en évidence un quelconque désavantage des jeunes migrants sur le marché du travail. Au contraire, les migrants sont légèrement plus susceptibles d'obtenir un emploi (55 % des migrants sont économiquement occupés contre 50 % des non-migrants). De manière non surprenante, l'accès au marché du travail au Mali semble réservé aux plus aisés : 52 % d'entre eux sont actifs contre 31 % des jeunes les plus pauvres.

À la difficulté d'insertion s'ajoute la faible qualité des emplois obtenus. La majorité des jeunes (51 %) ont créé leur propre entreprise. Loin d'être un signe du dynamisme des centres urbains maliens, l'entrepreneuriat au Mali regroupe un large éventail d'activités (artisans, commerçants, etc.) souvent synonymes de travail dans le secteur informel.

Seul un tiers des jeunes sont employés au sein d'une entreprise du secteur formel. Toutefois, de nombreux jeunes occupant un emploi au sein de ce secteur sont sous-employés, travaillant moins d'heures qu'ils ne le souhaiteraient ou retirant moins de gains économiques de leur travail.

Les taux de sous-emploi sont extrêmement élevés au Mali⁶. Ainsi, près d'un quart des jeunes actifs souhaiterait travailler davantage. Facteur d'instabilité et de vulnérabilité, le sous-emploi pousse de nombreux jeunes à cumuler les activités économiques, et surtout à se tourner vers le secteur informel, les rendant d'autant plus vulnérables à l'instabilité de l'emploi. Enfin, très peu de jeunes parviennent à subvenir à leurs besoins. En effet, encore 53 % des jeunes ne perçoivent aucun revenu alors qu'un cinquième d'entre eux perçoit moins du salaire minimum en vigueur au Mali (fixé à 29 000 CFA – soit un peu plus de 44 euros – en 2007). L'absence d'indépendance financière compromet

6. Le concept de sous-emploi est difficile à définir, et sa mesure ne fait pas à ce jour l'objet d'un consensus. Dans cet article, le taux de sous-emploi désigne le nombre de personnes déclarant vouloir travailler plus d'heures qu'elles ne travaillent réellement, exprimé en pourcentage du total des personnes en emploi. L'utilisation de cette définition a été entièrement conditionnée par les données disponibles de l'enquête EPAM 2007.

leurs perspectives personnelles (notamment pour les jeunes hommes, qui ne pourront se marier et fonder une famille que s'ils parviennent à subvenir économiquement aux besoins de leur famille) et professionnelles.

1.3 Entre inactivité et découragement des jeunes

Au Mali, le chômage dans son sens large⁷ ne concerne qu'une faible portion des jeunes urbains (7 %), bien que cette catégorie comporte aussi les jeunes chercheurs d'emploi découragés, qui ont cessé de rechercher activement un emploi⁸.

La majorité des jeunes chômeurs (87 %) n'a jamais exercé d'emploi auparavant. Certains segments de la population des jeunes sont particulièrement touchés par un taux de chômage élevé. C'est le cas des non-migrants et des jeunes les plus pauvres, soulignant la difficulté d'obtenir un emploi au Mali lorsque l'on possède peu de capital social ou économique.

Les périodes de chômage prolongées sont la norme pour bon nombre de jeunes chômeurs, quelles que soient leurs caractéristiques personnelles. La durée moyenne du chômage urbain au Mali est particulièrement élevée (plus de 4 ans). Les effets d'un chômage prolongé dans les premiers temps de la vie active d'une personne sont bien connus : à court terme, les jeunes restent dépendants de leurs familles (7 jeunes chômeurs maliens sur 10 sont pris en charge par leur famille). À plus long terme, le chômage de longue durée peut affecter durablement le potentiel productif des jeunes et ainsi influencer les structures présentes et futures de rémunération et d'emploi.

Le taux de chômage sous-estime cependant l'ampleur réelle du problème d'accès à un emploi stable ; en effet, les jeunes qui ne sont officiellement ni en recherche d'emploi ni sur le marché du travail ni inscrits comme élèves ou étudiants, c'est-à-dire les inactifs, ne sont pas pris en compte. Un jeune sur cinq se déclare inactif. Ce statut touche principalement les jeunes femmes, et s'accroît avec l'âge. À Bamako, la probabilité d'être inactif est plus importante que dans les autres villes. De même, les jeunes appartenant aux ménages les plus pauvres sont plus susceptibles d'être inactifs. Si la tradition du « *grin* » est courante chez les jeunes⁹, il ne faut pas se tromper sur ce statut « d'inactivité », un peu fourre-tout,

7. Le concept de chômage élargi est davantage adapté au contexte africain, puisqu'il prend en compte les jeunes ayant abandonné les recherches d'emploi. Le taux de chômage élargi est la somme des travailleurs sans emploi et des chômeurs découragés disponibles pour travailler, exprimé en pourcentage de la population active étendue. Les chômeurs découragés disponibles pour travailler sont définis comme ceux qui ne travaillent pas, ne recherchent pas un emploi et ne sont pas en train de créer une entreprise car ils sont sans espoir de trouver un emploi, mais en accepteraient un si cette possibilité leur était offerte.

8. L'enquête EPAM 2007 nous indique que 35 % des jeunes inactifs déclarent ne pas savoir comment effectuer une recherche d'emploi. La faible proportion des chômeurs peut ainsi s'expliquer par la mauvaise qualité des centres de recherche d'emploi au Mali. Rappelons également que le statut de « chômeurs » est peu incitatif car il n'existe pas d'indemnités de chômage sur le territoire malien.

9. La pratique du *grin* consiste à se retrouver, généralement entre hommes de même catégorie sociale, tous les jours pour discuter de l'actualité ainsi que de la vie publique et privée des gens, sous la responsabilité d'un

qui cache souvent une autre réalité plus « souterraine ». La féminisation de l'inactivité résulte avant tout d'un problème de mesure, puisque les travaux domestiques, majoritairement effectués par les femmes, ne sont pas intégrés aux activités économiques classiquement répertoriées. Toutefois, la forte prévalence de l'inactivité parmi les femmes reflète également leurs désavantages sur le marché du travail en raison du probable conflit qu'elles subissent entre travail et famille, mais également du manque d'opportunités de travail (Okojie, 2003).

Par ailleurs, les jeunes les plus pauvres ne peuvent se permettre d'être inactifs car ils doivent assurer leur survie (et souvent celle de leur famille). Par conséquent, de nombreux jeunes tendent à s'engager dans n'importe quelle forme d'activité génératrice de revenus, généralement du travail occasionnel dans le secteur informel, voire des activités illicites (Chigunta et *al.*, 2005). Cependant, étant donné le contexte du marché du travail urbain malien, ces stratégies de survie temporaires peuvent devenir structurelles et compromettre ainsi leurs chances d'obtenir un jour un emploi stable ou réduire à terme leur productivité économique.

Le marché du travail urbain malien est ainsi très étroit pour les jeunes, qui éprouvent de nombreuses difficultés à accéder à un premier emploi, malgré un niveau d'éducation généralement plus élevé que le reste de la population malienne. Certaines catégories sont davantage discriminées (les femmes, les plus pauvres, les jeunes de Bamako). Elles présentent des taux d'inactivité et de chômage bien supérieurs à la moyenne.

Les parties suivantes analysent le temps nécessaire à un jeune pour trouver un emploi au sortir de sa scolarité. Plus spécifiquement, la partie qui suit se centre sur la méthodologie à adopter afin d'évaluer la durée de transition, lorsqu'aucune précision sur l'âge d'entrée sur le marché du travail ou de sortie de scolarité n'est pas disponible dans les enquêtes.

2 | La durée de transition école-emploi mesurée à l'aune d'un indicateur simple et d'un critère qualitatif

Une des façons d'analyser les difficultés éprouvées par les jeunes sur le marché du travail malien consiste à mesurer le nombre d'années écoulées entre la sortie du système scolaire et l'accès à un premier emploi. Une longue période d'inactivité témoigne ainsi

chef de groupe. Pour chaque membre, il constitue un réseau personnel de relations individualisées où la participation comporte toujours une obligation morale d'assistance mutuelle à la demande des autres membres. La pauvreté et le désœuvrement des années 70 à 80 ont largement contribué à favoriser le phénomène du grin. Beaucoup de jeunes citadins inactifs, souvent des jeunes hommes, se regroupent ainsi pour converser aux arrêts de bus, dans les bars ou dans les étals d'un ami.

de la difficulté d'accès au marché du travail. La durée de la transition entre l'école et l'emploi offre une mesure directe et objective de l'inadaptation du système scolaire au marché du travail malien. En permettant le ciblage des groupes de populations les plus vulnérables, l'étude de la durée de transition peut ainsi permettre d'enrichir les politiques éducatives comme les politiques de l'emploi.

Nous aborderons, au cours de cette partie, la méthodologie de création de notre indicateur de durée de transition, puis nous détaillerons l'intégration de la composante qualitative à cet indice.

2.1 Créer un indicateur simple de durée de transition

Plusieurs défis méthodologiques se font jour lorsque l'on cherche à créer un indicateur estimant la durée moyenne entre l'âge d'entrée sur le marché du travail et l'âge de sortie d'école, tels que la disponibilité des données et la non-linéarité des processus de transition.

En premier lieu, l'estimation de la durée de transition se complique lorsque l'on se confronte aux données disponibles. Les données en panel ou rétrospectives retraçant le parcours scolaire et professionnel d'un individu sur une longue période sont pratiquement inexistantes dans les pays en développement. Les enquêtes disponibles dans ces pays se limitent, par ailleurs, à informer sur la situation actuelle de l'individu, c'est-à-dire s'il est scolarisé et/ou économiquement actif au moment de l'enquête. L'âge d'entrée sur le marché du travail ou de sortie de scolarisation d'un individu étant inconnu, il convient de recourir à des techniques économétriques pour l'estimer.

En deuxième lieu, définir un point de départ et un point d'arrivée de la transition n'est pas une tâche aisée ; en effet, la transition de l'école vers l'emploi n'est en aucun cas un processus linéaire bien défini, avec des individus quittant l'école une fois pour toute ou entrant définitivement sur le marché du travail après une période de recherche d'emploi. Ces problèmes méthodologiques sont accentués par la pratique, certes peu courante chez les citoyens maliens, qui consiste à cumuler travail et école.

Plusieurs étapes sont nécessaires afin d'estimer, d'une part, l'âge moyen de sortie de scolarisation et, d'autre part, l'âge moyen d'entrée sur le marché du travail, lorsque ces informations ne sont pas directement accessibles dans les enquêtes à disposition. La procédure méthodologique complète de cet indicateur synthétique est détaillée en **encadré 1**.

Encadré 1

Méthodologie des indicateurs de durée de transition

Plusieurs auteurs ont tenté de construire un indicateur de la transition école-travail. L'indicateur de l'OCDE (1996) délimite la période de transition comme débutant à la première année d'âge où moins de 75 % de la population suit des études sans travailler, et se terminant pendant la dernière année où 50 % de la population travaille mais ne fait pas d'études. Quatre hypothèses fortes sont sous-jacentes à ce modèle : (i) tous les individus entrent (et sortent) du système éducatif, (ii) tous les individus entrent sur le marché du travail, (iii) la sortie du système éducatif est définitive et (iv) l'entrée sur le marché du travail est définitive. Ces hypothèses fortes rendent cet indicateur inapplicable au cas africain, car une proportion non négligeable des individus ne sera jamais scolarisée, de même que certains n'entreront jamais sur le marché du travail. Tout en conservant les hypothèses (iii) et (iv) de l'indicateur de l'OCDE, O'Higgins (2008) propose de ré-estimer l'âge médian de l'abandon du système scolaire en excluant les individus qui n'ont jamais été scolarisés. Une procédure équivalente est conceptualisée pour l'âge médian d'entrée sur le marché du travail. O'Higgins estime alors la proportion de jeunes qui réussiront leur transition, c'est-à-dire qui entreront un jour sur le marché du travail, en identifiant le groupe d'âge possédant le taux d'emploi le plus élevé.

Dans cette étude, nous adoptons un indicateur semblable à celui de Guarcello et *al.* (2005), qui ont ajusté les indicateurs précédemment cités pour les rendre applicables aux pays en développement (*). Tout d'abord, la probabilité d'être scolarisé est estimée pour chaque âge à l'aide d'un modèle probit, régressé sur un polynôme en âge pour l'ensemble des individus de 7 à 40 ans. Cette méthode permet d'appréhender les profils de participation (à l'école puis au marché du travail) par âge (**).

La probabilité de quitter l'école à l'âge a est ensuite déduite à partir de la différence entre le nombre moyen attendu d'enfants scolarisés à l'âge a et celui à l'âge $a-1$. Puisque notre indicateur est conditionné par le double fait d'avoir été scolarisé et d'avoir eu au moins un emploi, nous supposons qu'à l'âge a_{\min} de 15 ans et a_{\max} de 40 ans, respectivement tous les individus transitant par l'école sont scolarisés et tous les individus transitant par le marché du travail occupent un emploi. L'âge moyen d'abandon scolaire $E(SCL)$ est calculé à partir de la somme des ratios de la probabilité de quitter l'école par âge et de la probabilité d'avoir été scolarisé à l'âge a_{\min} . La même procédure est ensuite appliquée pour estimer l'âge moyen d'accès à un premier emploi et l'âge moyen d'accès à un emploi satisfaisant. L'indicateur de durée de transition entre l'école et le marché du travail est enfin exprimé à partir de la différence entre l'âge moyen d'abandon scolaire $E(SCL)$ et l'âge d'entrée sur le marché du travail $E(W)$. L'indicateur de durée de transition entre l'école et un emploi satisfaisant est exprimé à partir de la différence entre l'âge moyen d'abandon scolaire $E(SCL)$ et l'âge d'accès à un emploi satisfaisant $E(S)$.

(*) : En supposant que la distribution des taux de fin de scolarisation (et des taux d'entrée sur le marché du travail) est symétrique, les indicateurs des âges moyen de fin de scolarisation et d'entrée sur le marché du travail (respectivement $E(SCL)$ et $E(W)$) sont également les moyennes des distributions (Guarcello et *al.*, 2005, p. 19). En ce sens, les indicateurs présentés sont similaires à ceux de l'OCDE, intégrant un facteur d'ajustement.

(**) : Le recours au modèle probit permet de lisser les profils de participation par âge en présence d'erreurs de mesure et d'échantillons de petites tailles.

Tableau 2
Calcul du point de départ de la transition

Point de départ de la transition : Âge moyen de sortie de la scolarisation			
Procédure	Modélisation statistique	Modélisation économétrique	Hypothèses induites
1. Estimer la probabilité d'être scolarisé à l'âge a. $P(Sc_a)$	Calcul des probabilités moyennes à chaque âge des individus de 15 à 40 ans scolarisés $P(Sc_a)P(Sc_a)$ avec Sc désignant l'événement d'être scolarisé.	Modèle probit (variables explicatives : âge et âge ²) testant par âge la probabilité d'être à l'école de l'ensemble des individus de l'échantillon âgés de 15 à 40 ans.	L'individu a au moins une fois dans sa vie été inscrit à l'école. L'individu ne peut être déscolarisé avant ses 15 ans (âge légal de scolarisation obligatoire) ou scolarisé après ses 40 ans (âge fixé de manière arbitraire).
2. Estimer la probabilité de sortie de scolarisation à l'âge a. ScL_a	Calcul du taux d'abandon scolaire entre deux âges consécutifs. Par exemple si 90 % des enfants sont inscrits à l'école à l'âge de 15 ans et 80 % sont inscrits à l'âge de 16 ans, alors 10 % des enfants ont dû abandonner l'école entre l'âge de 15 et 16 ans.	La probabilité de quitter l'école à l'âge a, notée ScL_a est donnée par l'équation suivante : $ScL_a = - [P(Sc_{a+1}) - P(Sc_a)]$ lorsque $a > a_{min}$	Il existe un âge a_{min} tel que pour $a \leq a_{min}$, les individus n'ont jamais abandonné le système scolaire et tel que pour $a > a_{min}$ les individus ne sont jamais entrés dans le système éducatif. Sous cette hypothèse, à l'âge a_{min} ceux qui ont déjà été scolarisés sont tous à l'école. Cet âge minimum est fixé par la législation malienne à 15 ans.
3. Estimer l'âge moyen de sortie d'école conditionné par le fait d'avoir été à l'école. $E(ScL)$	Calcul de l'âge moyen d'abandon scolaire pour les enfants ayant déjà été scolarisés. Les prédictions individuelles par âge sont ordonnées pour en dégager une probabilité moyenne sur l'ensemble du groupe d'âge.	$E(ScL) = \sum_{a > a_{min}} \text{âge} \times \frac{ScL_a}{\sum ScL_a}$ Avec $\sum ScL_a$ représentant la somme des probabilités d'être scolarisé entre 15 et 40 ans.	L'âge de sortie ne peut être inférieur à l'âge minimum légal de fin de scolarisation obligatoire, soit 15 ans. A 15 ans, tous les jeunes effectuant une transition vers l'école sont scolarisés.

Tableau 3

Calcul du point de sortie de la transition (emploi satisfaisant) *

Point de sortie de la transition : Âge moyen d'accès à un emploi satisfaisant			
Procédure	Modélisation statistique	Modélisation économétrique	Hypothèses induites
1. Calculer un indicateur d'emploi satisfaisant	Trois dimensions sont dégagées puis agrégées en un indicateur multidimensionnel.	Méthode ACM pour calculer les pondérations attribuées à chaque sous-indicateurs. Après calcul, nous obtenons : $S_i = 0,399 * SE_i + 0,4 * RS_i + 0,201 * DT_i$ Où SE représente la variable binaire se référant à la stabilité de l'emploi, RS celle concernant la rémunération suffisante et DT celle de la durée de travail adéquate.	L'individu a déjà été scolarisé et a participé au marché du travail.
2. Estimer la probabilité d'obtenir un emploi satisfaisant à l'âge a. $P(S_a)$	Calcul des probabilités moyennes à chaque âge des individus de 15 à 40 ans ayant un emploi satisfaisant et ayant déjà été scolarisés $P(S_a)$, avec ES désignant l'événement d'avoir un emploi satisfaisant.	Modèle probit (variables explicatives : âge et âge2) testant par âge la probabilité d'avoir un emploi satisfaisant de l'ensemble des individus de l'échantillon âgés de 15 à 40 ans.	Nous considérons qu'un individu a un emploi satisfaisant si $S_i == 1$
3. Estimer la probabilité d'obtenir un emploi satisfaisant à l'âge a. ES_a	Calcul du taux d'augmentation de l'obtention d'un emploi satisfaisant d'une année sur l'autre. Par exemple, si 15 % des jeunes ont un emploi satisfaisant à l'âge de 25 ans et 25 % à l'âge de 26 ans, alors 10 % ont dû obtenir un emploi satisfaisant entre 25 et 26 ans.	La probabilité d'obtenir un emploi satisfaisant à l'âge a est donnée par l'équation suivante : $ES_a = P(S_{a+1}) - P(S_a)$ lorsque $a < a_{max}$	À l'âge a_{max} tous les individus qui sont déjà entrés sur le marché du travail ont simultanément un emploi satisfaisant. Nous fixons arbitrairement cette limite à 40 ans. Après 40 ans, on considère que les individus n'ayant pas d'emploi satisfaisant n'en n'auront jamais.
Estimer l'âge moyen d'obtention d'un emploi satisfaisant conditionné par le fait d'en avoir un. $E(S)$	Calcul de l'âge moyen d'obtention d'un emploi satisfaisant pour les individus économiquement actifs.	$E(S) = \sum_{a < a_{max}} \text{âge} \times \frac{ES_a}{\sum ES_a}$ Avec $\sum ES_a$ représentant la somme des probabilités d'avoir un emploi satisfaisant entre 15 et 40 ans	

* : pour un premier emploi, il reprend uniquement les étapes 2 à 4, avec pour variable principale la probabilité d'avoir un emploi, quel qu'il soit.

Semblable à celui créé par Guarcello (2005), notre indicateur de durée de transition est conditionné par le fait d'avoir été scolarisé et d'être entré sur le marché du travail. Par souci de simplification, les individus n'ayant jamais été scolarisés à 15 ans ou n'ayant jamais travaillé à 40 ans sont donc exclus de notre analyse. De même, nous supposons qu'un individu ne peut sortir de la scolarisation avant la limite d'âge légale malienne (soit 15 ans) et qu'il est considéré comme inactif s'il n'a pas trouvé de premier emploi à ses 40 ans. L'indicateur de durée de transition entre l'école et le marché du travail est alors exprimé à l'aune de la différence entre l'âge moyen d'abandon scolaire $E(ScL)$ et l'âge d'entrée sur le marché du travail $E(W)$.

L'indicateur simple ainsi créé est imparfait et ne peut offrir qu'un aperçu parcellaire de la durée de transition. Il ne permet pas d'affirmer par exemple qu'un enfant scolarisé obtiendra un emploi un jour. L'hypothèse forte sous-jacente à la construction de cet indicateur établit que l'âge de sortie d'école n'est pas corrélé avec la probabilité d'entrer un jour sur le marché du travail. Par ailleurs, seule la transition à travers l'école et vers le marché du travail est envisagée, bien que ce ne soit pas le seul moyen d'entrer sur le marché du travail. Ainsi une faible proportion de jeunes transite directement vers le marché du travail, sans passer par l'école. De même, les jeunes apprentis, dont la scolarisation se couple avec une activité professionnelle, ne sont pas pris en compte car il est alors difficile d'établir une distinction entre les deux activités.

2.2 Intégrer une dimension qualitative à l'analyse

Notre indicateur simple se réfère, comme point de sortie, à l'accès à un premier emploi quelconque, sans tenir compte de la qualité de l'emploi obtenu. L'analyse dichotomique emploi/chômage n'est cependant pas suffisante pour notre étude, en raison de l'hétérogénéité des formes d'emplois et de l'importance relative des emplois marginaux existant dans les pays africains. Incontestablement, la qualité de l'emploi obtenu influence grandement le bien-être des individus. Les disparités et les inégalités d'accès sont fortes entre un emploi bien payé, offrant protection et sécurité sociale, et un autre de piètre qualité sans aucune garantie ni avantage associés. De nombreuses études ont ainsi mis en évidence les effets négatifs, sur la santé et le mental, des emplois de mauvaise qualité¹⁰. Dans une perspective de cycle de vie, un emploi de « mauvaise qualité » est susceptible de perpétuer des conditions de vie précaires et de générer une trappe à pauvreté. Si intégrer une dimension qualitative à l'analyse apparaît essentiel, définir un « emploi satisfaisant », c'est-à-dire une activité n'altérant pas la qualité de vie d'un individu, en adéquation avec les réalités africaines, s'avère plus délicat (Dewan et Peek, 2007).

L'indicateur simple de durée de transition présenté précédemment peut également s'appliquer à l'analyse de la durée de transition vers un emploi satisfaisant, à la diffé-

10. Voir par exemple Smith et al. (2000), Wadsworth et al. (2010).

rence que le point de sortie de transition n'est plus l'accès à un premier emploi, mais à un premier emploi satisfaisant. Au préalable, il convient de procéder à l'identification statistique des emplois satisfaisants.

En pratique, un indice d'emploi satisfaisant est créé, intégrant les aspirations des jeunes maliens vivant en milieu urbain et capable (i) d'offrir une mesure effective de la satisfaction d'un emploi au niveau micro-économique et (ii) de minimiser les risques statistiques en se basant sur une méthode d'agrégation adaptée. Trois variables binaires sont conçues, relatives aux trois dimensions mises en évidence à partir du module qualitatif *Trajectoires et perspectives* de l'enquête EPAM 2007 : stabilité du travail (prend la valeur 1 si l'individu a un contrat de travail à durée indéterminée, 0 sinon), rémunération suffisante (1 si l'individu est payé de manière régulière et d'un montant au moins égal au revenu médian national, 0 sinon) et durée de travail adéquate, travail permettant de concilier d'autres activités mais également d'échapper au sous-emploi (1 si l'individu travaille entre 30 h et 56 h par semaine, 0 sinon)¹¹. Le **graphique 1** présente la distribution des individus selon les modalités des différents sous-indicateurs créés. Le caractère multidimensionnel des emplois satisfaisants est alors capté en agrégeant la série d'indicateurs présentés ci-dessus au sein de l'ensemble des zones urbaines, à l'aide de l'analyse en correspondances multiples (ACM) option codage optimal.

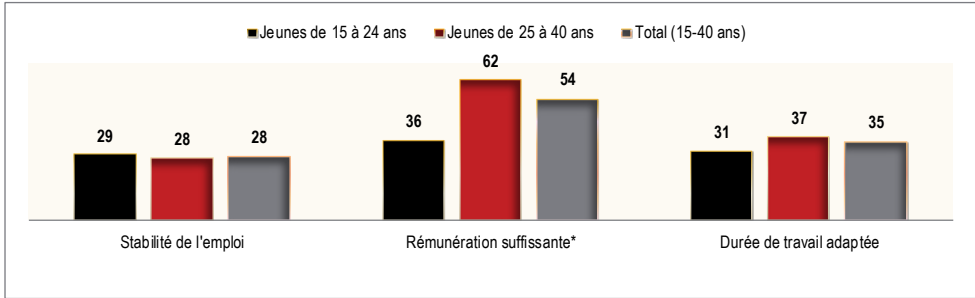
La procédure d'estimation du point de sortie de transition est ensuite similaire à celle présentée précédemment.¹²

11. Le module qualitatif *Trajectoires et perspectives* de l'enquête EPAM 2007 propose une série de questions sur les aspirations des personnes en activité ou au chômage. Les dimensions dégagées correspondent en fait aux réponses les plus fréquemment évoquées à la question : « *Quel type d'emploi souhaiteriez-vous exercer ?* ».

12. La méthode ACM permet de calculer de manière objective les pondérations spécifiques à chaque sous-indicateur. Plus spécifiquement, cette méthode consiste à représenter les données multidimensionnelles sur un nombre limité de dimensions (ou axes factoriels). En d'autres termes, l'ACM identifie des axes factoriels en maximisant l'inertie du nuage de points. À titre d'information, l'indicateur de satisfaction S_i pour un individu i donné, après calcul des pondérations par l'ACM, s'écrit : $S_i = 0,399 * SE_i + 0,400 * RS_i + 0,201 * DT_i$ où SE représente la variable binaire se référant à la stabilité de l'emploi, RS celle concernant la rémunération suffisante et DT celle de la durée de travail adéquate et S_i est finalement transformée en variable binaire [0-1].

Graphique 1

Incidence des différents sous indicateurs de l'emploi satisfaisant parmi les jeunes urbains de 15 à 40 ans, par tranche d'âge (en %)



Note : Ce graphique nous fournit le pourcentage des jeunes par tranche d'âge ayant un contrat à durée indéterminée (dimension stabilité de l'emploi), une rémunération régulière et d'un montant au moins égal au revenu médian national* (rémunération suffisante) et travaillant entre 30 h et 56 h par semaine (durée de travail adaptée). Par exemple, 28 % des jeunes de 15 à 40 ont déclaré avoir un contrat de travail à durée indéterminée alors que 54 % d'entre eux perçoivent une rémunération supérieure au revenu médian national, et 35 % travaillent entre 30 et 56 heures par semaine.

* Le revenu médian national est calculé directement à partir de l'enquête, soit environ 15 000 FCFA (soit 22,8 euros).

Source : Enquête permanente emploi auprès des ménages (EPAM Mali, 2007).

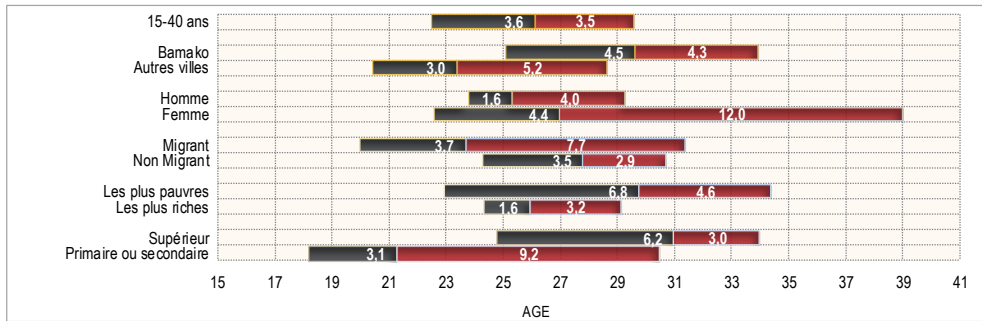
31 Un accès tardif à l'emploi

La durée de transition de l'école à l'emploi des jeunes maliens urbains est très longue : l'accès à un premier emploi prend du temps dans les villes maliennes, trois ans et demi en moyenne (**Graphique 2**). Les jeunes bamakois sont plus mal lotis que leurs homologues des autres villes, puisqu'ils mettent en moyenne près de quatre ans et demi à trouver un premier emploi. Obtenir un emploi dans les zones urbaines au sortir de sa scolarité n'a donc rien d'évident. Une fois ce premier emploi obtenu, il leur faudra encore plus de quatre années supplémentaires pour ne plus souffrir de sur ou sous-emploi, avoir une rémunération suffisante et un contrat de travail fixe. Durant ces années, les jeunes jonglent entre jobs à durée déterminée, travail précaire, emplois ou stages non rémunérés, période de chômage et d'inactivité, ou bien alternent les petits boulots dans le secteur informel. La jeunesse urbaine malienne échappe à cette situation de vulnérabilité aux alentours de 30 ans. Bien sûr, certaines catégories de jeunes s'en sortent mieux que d'autres, à l'instar des jeunes hommes, des plus aisés et des migrants. Les diplômés du supérieur en revanche obtiennent très tardivement un emploi satisfaisant, vers 34 ans.

Graphique 2

Durée de transition en années entre l'école et l'accès à un premier emploi et entre l'école et l'accès à un premier emploi satisfaisant

(a) Transition vers un premier emploi (gris) (b) Durée supplémentaire pour atteindre un emploi satisfaisant (rouge)



Note : Ce graphique expose l'âge de fin de scolarisation, d'accès à un premier emploi et d'accès à un premier emploi satisfaisant. Les durées école-premier emploi (en gris) et école-premier emploi satisfaisant (rouge) sont ainsi clairement identifiables.

A titre d'exemple, les jeunes de 15 à 40 ans finissent en moyenne leur scolarisation à 22,7 ans, accèdent à un premier emploi à 26,3 ans et à un premier emploi satisfaisant à 29,8 ans. La durée de transition est donc de 3,6 ans pour le premier cas, et 3,5 ans pour le second.

Source : Calcul de l'auteur à partir de l'Enquête permanente emploi auprès des ménages (EPAM Mali, 2007).

3.1 Les femmes maliennes sont discriminées à l'embauche

Nos résultats soulignent les difficultés éprouvées par les jeunes femmes pour obtenir un premier emploi. Il leur faut également davantage d'années pour ensuite accéder à un emploi de qualité. Certaines jeunes femmes (à l'instar des plus pauvres ou des bamakoises) n'ont d'ailleurs quasiment aucune chance d'obtenir un emploi satisfaisant : elles occuperont la majorité de leur vie des emplois précaires, insuffisamment payés, aux longues heures de travail. On observe d'ailleurs que la majorité des jeunes femmes urbaines en emploi tirent leur revenu des activités relevant du secteur non structuré (commerce de petit détail des denrées alimentaires), très peu protégé. Les emplois salariés, à responsabilité ou d'une manière générale de bonne qualité sont bien souvent occupés par les hommes.

Divers facteurs entravent l'accès des jeunes femmes au marché du travail. Le premier obstacle à leur difficulté d'accès à un emploi provient de leur faible scolarisation et de leur fort taux d'analphabétisation. Les résistances à la scolarisation des jeunes filles sont encore vivaces et expliquent la faiblesse des ressources allouées à l'éducation des filles et des femmes. Les différences sur les plans de l'éducation et d'autres variables du capital humain ne sont pas les seuls facteurs expliquant l'étroitesse du marché du travail des jeunes femmes urbaines maliennes. Des contraintes d'ordre économique les empêchent d'accéder à un

emploi. Ainsi, très peu d'aides et d'appuis à l'emploi salarié leurs sont réservés ; elles sont également souvent exclues des structures de formation professionnelles existantes. De surcroît, effectuer un emploi en tant qu'indépendant ou ouvrir un petit commerce demeure encore difficile, car le marché du crédit ou l'accès aux autres sources de financement (subventions, etc.) sont souvent réservés aux hommes¹³.

Enfin, le poids de la tradition malienne freine l'émancipation féminine : le Mali est une société à caractère patriarcal, où peu de femmes ont accès aux postes à responsabilités (ministres, ambassadeurs, directrices nationales, etc.) et d'une manière générale sont souvent écartées des prises de décision¹⁴. La demande d'emploi des jeunes femmes (mais également l'offre) est ainsi très faible au Mali, où de nombreuses réticences subsistent encore par rapport à la responsabilisation des femmes. De plus, la répartition traditionnelle des fonctions au sein de la société malienne confie aux femmes les tâches domestiques. Les charges excessives qui en découlent ne leur permettent pas de participer à des programmes d'encadrement professionnel et aux autres formes d'intrant, et représentent aussi autant de temps perdu pour chercher et occuper effectivement un emploi.

3.2 La situation critique des jeunes diplômés

Les femmes urbaines maliennes ne sont pas les seules victimes du manque d'opportunités d'emploi. Les diplômés du supérieur tardent en effet à obtenir un premier emploi : leur durée de transition est plus longue que celle des jeunes au cursus moins brillant.

Pour entrer sur le marché du travail après la fin de la scolarisation, il faut en moyenne aux jeunes universitaires urbains trois années de plus que les diplômés du secondaire ou du primaire. L'emploi ou le salaire de réservation (salaire en-dessous duquel le jeune n'accepte pas de travailler) des plus diplômés étant de niveau plus élevé, certains jeunes hautement qualifiés préfèrent rester au chômage en attendant de trouver l'emploi correspondant à leurs prétentions et aspirations. Cependant, certains diplômés ne peuvent pas se prévaloir de compétences échangeables sur le marché de l'emploi, du fait de formations trop spécifiques ou trop inadaptées aux réalités de l'emploi.

13. Notons qu'une proportion significative et grandissante de femmes a accès aux crédits grâce aux ONG (organisations non gouvernementales) et aux partenaires économiques et sociaux. Malheureusement, ces aides et micro-crédits accordés ne concernent bien souvent que les femmes rurales ou péri-urbaines, alors que les difficultés semblent encore plus importantes en ville.

14. Au Mali, la place et les fonctions des femmes sont assignées selon des motivations culturelles, souvent d'ordre idéologique et religieux. Certains aspects de la juridiction malienne (concernant par exemple le mariage ou la tutelle) s'inspirent de ces traditions et cultures. Ces attitudes et habitudes discriminatoires sont perpétuées car acceptées par les hommes mais également par les femmes.

Le système universitaire malien se focalise sur l'éducation à destination de l'emploi dans le secteur public, sans beaucoup se soucier des besoins du secteur privé. L'industrie, les activités manufacturières et l'agro-alimentaire peinent à trouver des candidats qualifiés, malgré l'avantage comparatif dont dispose l'Afrique dans ces domaines (*Perspectives Économiques en Afrique*, 2012)¹⁵. Néanmoins, au-delà de la remise en cause de la qualité et de l'adéquation de l'enseignement proposé, la demande globale malienne de main-d'œuvre hautement qualifiée est aujourd'hui, sinon nulle, du moins en chute libre.

Cette situation fait en effet écho à la désagrégation progressive du lien entre l'Etat malien et sa jeunesse lettrée. En effet, au Mali, l'école a longtemps été la voie royale pour assurer la promotion des catégories sociales les moins élevées. Lieu de formation de l'élite nationale, l'enseignement supérieur permettait, durant les périodes post-coloniales, de former et recruter les futurs dirigeants de l'Etat (Bagayogo, 2007). Dans les années 90, l'Etat en crise cesse de recruter parmi les diplômés et peine à créer de nouveaux secteurs économiques¹⁶. Faute de mieux, de nombreux jeunes diplômés d'université sont amenés à accepter un poste sous-qualifié. Toutefois, les jeunes possédant un faible niveau d'éducation ont plus de probabilité d'être pris au piège du sous-emploi et de la sous-productivité, en raison de leur faible accumulation de capital humain. Le manque d'éducation rend en effet les jeunes plus vulnérables à des emplois instables, non ou mal payés et aux conditions de travail pénibles. Ainsi, bien que l'accès à un emploi satisfaisant corresponde à un âge moyen de 34 ans (soit trois ans plus tard que les autres jeunes moins diplômés), le passage d'un premier emploi à un emploi satisfaisant est nettement plus rapide pour les élites lettrées (trois ans en moyenne, contre dix pour les moins diplômés), ce qui leur offre de meilleures perspectives et un niveau de vie plus élevé dans le futur.

3.3. L'influence des relations sociales pour accéder à l'emploi

Les résultats de l'analyse de la durée de transition mettent également en évidence le rôle important joué par le capital économique et social¹⁷ : au Mali, l'accès à l'emploi s'effectue principalement sur recommandations.

15. Le système scolaire malien, en dépit des diverses réformes survenues depuis l'indépendance, demeure une pâle copie du système colonial français dont il est issu. Une étude de la revue *Perspectives Économiques en Afrique* (2012) révèle que de nombreux postes en Afrique sont vacants, alors que le taux de chômage sur l'ensemble du continent peut être qualifié de massif. Le décalage marqué entre les compétences dont les jeunes disposent lorsqu'ils quittent le système éducatif et celles recherchées sur le marché du travail réside dans la médiocre qualité de l'enseignement et le manque de lien entre le système éducatif et les employeurs.

16. L'Etat malien, suite aux plans d'ajustements structurels, a en effet été dessaisi de son rôle d'agent économique, ce dernier étant majoritairement tenu par le secteur privé national et international.

17. Le capital social est « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles d'un agent qui sont liées à un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance » (Bourdieu, 1980).

Ainsi, 60 % des jeunes en emploi ont obtenu leur travail par le biais des relations personnelles (parents ou amis)¹⁸. La société malienne est en effet assujettie aux liens communautaires et aux relations extra-familiales : c'est par la voie des réseaux de relations familiales, claniques, religieuses ou ethniques que sont octroyés aides financières, emplois et autres faveurs (Bouju, 2000). Pour tout malien, l'avenir professionnel dépend donc de sa capacité à avoir de l'entregent, c'est-à-dire un capital de relations sociales témoignant de l'estime et de la confiance suscitées (Vuarin, 1994). La pérennité de la solidarité relationnelle est favorisée par la fréquentation des « *grins* », la culture largement partagée de l'honneur, mais également par les efforts constants de sociabilité et de conformation aux normes du jeu social. Le jeu des recommandations entre amis n'est par ailleurs pas gratuit : il induit des « récompenses » sous forme de services, de cadeaux ou de transferts monétaires. Les plus pauvres sont ainsi peu susceptibles de s'insérer dans ces réseaux et de bénéficier de la réciprocité des services rendus. Les jeunes issus de milieux riches accèdent plus rapidement à un premier emploi et à un emploi de qualité que leurs homologues plus pauvres. Les jeunes aisés sont en effet plus enclins à mobiliser un important volume de capital social, en raison de leur richesse en termes économiques, mais également grâce à la qualité des relations (relatives aux positions sociales des agents) qu'ils sont susceptibles de posséder. À titre d'exemple, 68 % des jeunes appartenant au quintile le plus riche ont eu recours à leurs relations personnelles pour trouver un emploi, contre 58 % des jeunes les plus pauvres.

Le capital social explique également le fait que les durées de transitions des jeunes migrants, pourtant susceptibles d'être plus pauvres et de posséder relativement peu de relations dans leurs villes de destination, ne s'avèrent pas nécessairement plus longues que celles des non-migrants. Les processus migratoires s'enracinent en effet souvent dans des traditions de mobilité spatiale, remontant parfois à plusieurs générations : le jeune migrant retrouve ainsi dans sa ville de destination des membres de sa communauté, précédemment installés dans cette même ville. Par ailleurs, les associations de ressortissants d'une même région ou d'un même village sont particulièrement actives en ville. Ces « contacts » leur offrent une aide pour se loger et trouver un emploi. Néanmoins, les jeunes migrants accèdent plus tardivement que la moyenne à des emplois satisfaisants : ils semblent souvent prêts à accepter n'importe quel emploi, même les moins bien rémunérés ou ceux aux conditions de travail plus difficiles.

18. Réponse à la question « *Comment avez-vous obtenu votre emploi ?* » : 1. Relations personnelles (parents ou amis), 2. Directement auprès de l'employeur, 3. Petites annonces, médias, 4. ANPE, 5. Bureau de placement privé, 6. Concours, 7. J'ai créé moi-même mon emploi, 8. Autres.

Conclusion

L'analyse de la durée de transition entre l'école et l'accès à un premier emploi offre une mesure objective, directe et comparable du problème d'accès à l'emploi des jeunes maliens. Afin de prendre en compte le « succès » de la transition des jeunes, c'est-à-dire la qualité de l'emploi obtenu, nous nous sommes également intéressés au nombre d'années nécessaires à l'obtention d'un emploi satisfaisant. À cet égard, deux indicateurs synthétiques de durée moyenne ont été créés.

Les résultats mettent en évidence les difficultés éprouvées par les jeunes sur le marché du travail et suggèrent de longues transitions de l'école à l'emploi, masquant de très fortes disparités entre les individus. Les plus diplômés et les jeunes femmes sont davantage discriminés sur le marché de l'emploi que leurs homologues respectifs. Néanmoins, des éléments probants étayaient la thèse selon laquelle l'accès au marché du travail malien est facilité pour les détenteurs de capital social (les plus riches, les migrants).

Ces résultats concordent avec les longues périodes de transition observées dans d'autres pays africains (Guarcello et *al.*, 2005 ; Guarcello, 2007 ; Garcia et Fares, 2008). Ils témoignent de la nécessité de recourir à des actions politiques précises pour offrir à la jeunesse africaine des perspectives d'avenir plus florissantes. Ce démarrage difficile dans la vie active risque de pénaliser les jeunes durant des années. L'enjeu est alors de ne pas s'enliser dans ces situations d'attente, afin d'éviter que le provisoire ne dure.

■ Bibliographie

- Bagayogo Issiaka (2007), « La crise de l'enseignement supérieur au Mali », *Enjeux du financement et de la planification de l'éducation en Afrique*, sous la direction de Olukoshi et Diarra (Edition ADEA : Dakar).
- Bouju J. (2000), « Clientélisme, corruption et gouvernance locale à Mopti (Mali), *Autrepart, Logiques identitaires, logiques territoriales* », 14, 143-163, IRD : Paris.
- Bourdieu P. (1980), « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, 2.3.
- Chigunta F., Schnurr J., James-Wilson D. et Torres V. (2005), "Being « real » about Youth Entrepreneurship" in *Eastern and Southern Africa, Implications for Adults, Institutions and Sector Structures*, ILO SEED Working Paper n°72, Genève.
- Dewan S., Peek P. (2007), "Measuring the quality of employment in low income countries", *Working paper n°83*, Bureau international du travail, Genève.
- Institut National de la Statistique du Mali (2007), *Enquête permanente emploi auprès des ménages*.
- Garcia M., Fares J. (2008), *Youth in Africa's Labor Market, Direction in Development, Human Development*, Banque Mondiale, Washington D.C.

- Guarcello L., Fares J., Manacorda M., Rosati F., Lyon S., Valdivia C. (2005), *School-to-work transitions in Sub-Saharan Africa: an overview*, UCW Working Papers.
- Guarcello L. (2007), *Understanding youth employment outcomes in Senegal*, UCW Working Papers.
- OCDE (1996), « Transition from school to work », *Education at a Glance: Analysis*, Paris, pp. 41-54.
- OCDE (2011), *Perspectives économiques en Afrique, Mali 2011*, Edition Centre de développement de l'OCDE, Paris.
- O'Higgins N. (2008), *Guide to the school-to-work transition*, University of Salerno, Working Paper.
- Okojie C. (2003), *Employment Creation for Youth in Africa: The Gender Dimension, Expert Group Meeting on Jobs for Youth*, 15-16 janvier, Genève.
- OCDE (2012), « Promouvoir l'emploi des jeunes », *Perspectives Économiques en Afrique*, Edition Centre de développement de l'OCDE, Paris.
- Smith A., Sarbjit J. et Wadsworth E. (2000), *The scale of occupational stress: The Bristol stress and health at work study. HSE Research Report 265*, Sudbury UK.
- Vuarin R. (1994), « L'argent et l'entregent », *Cahier des sciences humaines*, 30 (1-2), pp. 255-273.
- Wadsworth E., Chaplin K., Allen P. et Smith A. (2010), "What is a good job? Current perspectives on work and improved health and well-being", *The Open Occupational Health & Safety Journal*, 2, pp. 9-15.

TRAVAIL et EMPLOI

EXPÉRIMENTATIONS DE TERRAIN ET POLITIQUES PUBLIQUES DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI. APPORTS RÉCENTS ET MISES EN PERSPECTIVE

- Évaluation par expérimentation aléatoire de dispositifs de reclassement innovants pour les demandeurs d'emploi
- *Testing* : la difficulté de l'interprétation de la discrimination à l'embauche
- L'expérimentation dans l'action publique. Usages, pratiques et jugements des acteurs
- L'expérimentation sociale aléatoire en France en trois questions

N° 135

JUILLET-SEPTEMBRE 2013

19,00 €

Abonnements
pour 4 numéros/an :
France : 60,00 €

Dom-Tom et RP
(HT, avion éco) : 66,63 €
Europe : 65,00 €
Autres pays
(HT, avion éco) : 68,57 €
Supplément avion rapide : 9,95 €

ABONNEMENTS :
DILA, Direction de l'Information Légale
et Administrative - administration des ventes
CS 10733
23, rue d'Estrées
75345 Paris cedex 07
Téléphone : 01.40.15.70.10
Télécopie : 01.40.15.68.00
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

VENTE AU NUMÉRO :
la librairie de
la Documentation française
29, Quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
Téléphone : 01.40.15.71.10



Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques



**bon
de commande**
à envoyer à

DILA Direction
de l'Information Légale
et Administrative
Administration des ventes

CS 10733
23, rue d'Estrées
75345 Paris Cedex 07
FRANCE
Téléphone 01 40 15 70 10
Télécopie 01 40 15 68 00

www.ladocumentationfrancaise.fr



Direction de l'Animation
de la Recherche,
des Études
et des Statistiques

<http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/>

**TRAVAIL
et EMPLOI**
N° 135
JUILLET-SEPTEMBRE 2013

Participation aux frais
de facturation et de port,
sauf pour les abonnements

montant total à payer
1 euro = 0,00937 €

Prix unitaire TTC	Nombre	Total
19,00 €		
		4,95 €
montant total à payer		

Nom _____
Prénom _____
Profession _____
Adresse _____
Code postal _____
Localité _____
Moi _____

Ci-joint mon règlement

Par **mandat administratif**
(réservé aux administrations)

Par **chèque bancaire** ou postal à l'ordre
de M. l'Agent comptable de la Direction de l'information
légale et administrative

Par **carte bancaire**. Date d'expiration _____

N° _____

N° de contrôle _____

Notez les 3 derniers chiffres du n° inscrit
au dos de votre carte, près de votre signature

Date

Signature